



Résilier un contrat de location chambre meublé chez l'habitant.

Par **Osteopapy**, le **31/10/2011** à **19:05**

Bonjour,

Je me présente.

Je suis étudiant et je loue actuellement une chambre chez l'habitant. Le système de vie ne me correspondant pas, je souhaite partir.

Puis-je partir en déposant simplement un préavis ? combien de temps dure-il ? puis-je partir avant ? Le fait qu'il y a une durée dans le contrat n'est pas une clause abusive ... ?

Merci d'avance pour l'attention que vous portez à mon post

Osteopapy.

Par **mimi493**, le **31/10/2011** à **19:09**

Donc vous avez un bail de location meublée, de quelle durée ?

Par **Osteopapy**, le **31/10/2011** à **19:11**

DU 1er septembre 2011 au 1er Juin 2012.

Par **mimi493**, le **01/11/2011** à **03:50**

Donc bail meublé de 9 mois spécial étudiant non tacitement reconductible.
Vous pouvez partir à tout moment avec préavis d'un mois

Par **Osteopapy**, le **01/11/2011** à **10:38**

Ahhh un grand merci pour l'information !

Par **boubouang**, le **05/02/2013** à **18:41**

bonjour,

J'ai loué une chambre pour 1 mois seulement avec charges comprises. Sauf que le système de vie ne me convient plus et ils me demandent en plus de payer quand je fais tourner la machine à linge et maintenant mettre 5 euros toutes les semaines pour les produits ménagers alors que j'en ai déjà. Ont -ils le droit sachant qu'ils avaient dit toutes charges incluses? on a fait un contrat sans préavis. ça fait à peine 2 semaines que j'y suis, je peux partir au bout de 2 semaines et qu'il me rembourse la moitié du loyer? merci de me répondre